

Lyon, le 7 mai 2020

Madame, Monsieur,

La réouverture des écoles a été annoncée par le Président de la République et ses modalités précisées par le Premier Ministre dans l'annonce du plan gouvernemental de sortie du confinement.

A compter de la semaine prochaine, dès lors que la situation épidémiologique le permet, les écoles rouvriront le 11 mai pour les enseignants et, selon les écoles, le 12 mai et au plus tard le 14 mai pour les élèves, avec l'accord des maires.

Les écoles procéderont à une reprise de leurs activités par niveau d'enseignement en privilégiant, dans un premier temps, les classes charnières (Grande section de maternelle, CP et CM2). Les autres niveaux seront accueillis dans un second temps d'ici la fin mai.

Le retour en classe de votre enfant relève de votre libre décision : il vous sera donc demandé de faire connaître votre choix qui s'appliquera jusqu'à la fin du mois de mai. Après cette date, votre décision pourra être modifiée. Les élèves qui ne viendront pas à l'école continueront à bénéficier des enseignements à distance selon les dispositifs précédemment mis en œuvre.

Nous devons nous réjouir de cette reprise, qui marque une amélioration de la situation sanitaire globale. Le retour des élèves à l'école est important, tant nous savons que l'école constitue pour eux un lieu d'apprentissage, d'épanouissement et de socialisation. La mission pédagogique et éducative demeure plus que jamais essentielle dans cette période et doit continuer de s'exercer pour accompagner chaque élève dans l'acquisition de ses compétences scolaires et sociales.

Cette décision ne va pas pourtant sans vous interroger sur les conditions de ce retour à l'école. C'est pourquoi je souhaite vous confirmer que cette reprise sera progressive, adaptée à chaque école, et surtout qu'elle se fera dans le strict respect des consignes sanitaires indispensables pour garantir la sécurité des élèves et des personnels.

Les écoles ne peuvent accueillir leurs élèves qu'à cette condition. Ces consignes sont inscrites dans le protocole sanitaire élaboré sur la base des préconisations émises par le Ministère des solidarités et de la santé. Ce document prévoit notamment les règles de nettoyage, d'organisation des locaux, et les comportements à adopter.

Je tiens à vous préciser que des masques seront distribués aux enseignants et adultes de l'école. Le port du masque n'est pas recommandé pour les élèves en raison de leur âge et du risque de mésusage. Toutefois, si vous le souhaitez pour votre enfant scolarisé en élémentaire, vous pourrez l'équiper d'un masque. S'il en est besoin l'école pourra également lui en fournir un.

La réouverture s'appuie sur une organisation pédagogique adaptée à chaque école, en tenant compte des effectifs, du nombre de classes et de la configuration des locaux. En effet, afin de respecter les consignes de distanciation physique, les élèves seront

accueillis en groupes restreints de 15 élèves maximum pour tous les niveaux de l'école élémentaire, et de 10 élèves pour les écoles maternelles. Il est donc nécessaire que ces groupes soient accueillis alternativement selon une organisation construite par l'équipe pédagogique. La continuité pédagogique à distance perdurera pour les élèves dont le groupe n'est pas accueilli certains jours de la semaine, et pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas revenir à l'école.

Les équipes préparent activement le retour des élèves en classe en prenant tout particulièrement en compte les dimensions psychologiques de ce que chacun aura vécu pendant la période de confinement. Le retour des élèves en classe est un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les élus pour accompagner la reprise de l'activité scolaire avec, notamment l'accueil périscolaire, mais aussi les services de transport et de restauration. Là encore la situation sera propre à chaque école pour prendre en compte les contextes locaux.

Pour connaître l'organisation de l'école où est scolarisé votre enfant, je vous invite à vous rapprocher du directeur et de l'équipe pédagogique qui pourront répondre à vos questions.

La réussite de la réouverture des écoles dépend de l'implication de tous les acteurs de la communauté éducative, et de la confiance que chacun porte dans l'institution scolaire. C'est pourquoi je souhaite aujourd'hui vous affirmer que tous les personnels de l'Education nationale sont mobilisés aux côtés de tous les partenaires de l'Ecole pour permettre aux élèves de regagner l'école en toute confiance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Olivier DUGRIP  
Recteur de la région académique Auvergne-  
Rhône-Alpes  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités